

## Annexe au contrat de ville

**2020-2022**

Entre l'Etat et l'ensemble des partenaires des contrats de ville 2020-2022

Malgré les efforts considérables accomplis par les pouvoirs publics et leurs partenaires depuis 40 ans, force est de constater que la politique de la ville est en voie d'essoufflement. Elle doit faire face à de nouveaux défis et phénomènes de repli qui transcendent la vie dans les quartiers prioritaires.

Face à ce constat, le Président de la République a lancé le 14 novembre 2017, un appel à une mobilisation nationale pour les habitants des quartiers prioritaires. Elle s'appuie sur une feuille de route et des mesures concrètes qu'il est prévu de décliner dans les contrats de ville.

Pour ce faire, la loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 prévoit la prolongation des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022. Ils doivent désormais être rénovés sous la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques intégrant les priorités de la feuille de route.

Le protocole d'engagements suivant s'inscrit dans la logique du pacte de Dijon élaboré à l'initiative de l'Assemblée des Communautés de France et de France urbaine et signé par le Premier ministre le 10 juillet 2018.

Il vise à donner une nouvelle impulsion à la politique de la ville et fixe les engagements de l'Etat et de la ville d'Antony en la matière.

## I. Développement économique et emploi

La ville d'Antony s'engage à :

- Accroître son action en direction des jeunes dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle en développant l'information et les dispositifs de découverte du monde professionnel et de mise en situation (chantiers éducatifs)
- Accompagner les dispositifs pouvant aider les jeunes à retrouver le chemin de l'école et de la formation qualifiante (poursuivre le soutien à l'Ecole de la deuxième Chance, l'E2C)
- Accompagner les habitants dans leur projet professionnel
- Développer les chantiers d'insertion, y compris en relais de chantiers éducatifs
- Créer un espace de coworking
- Développer le projet de Ressourcerie
- Accompagner la mise en place et le développement des projets « 100 chances, 100 emplois » et Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée, TZCLD »
- Consolider le partenariat dans le cadre du Comité technique « Insertion Socioprofessionnelle » et le traduire par des actions concrètes (Forum de l'emploi de l'apprentissage et Jobs d'Été)
- Renforcer l'accompagnement des contrats « adultes-relais » pour favoriser leur sortie positive et durable
- Soutenir le commerce de proximité en créant les conditions propices à son épanouissement et en développant des actions d'animations

L'Etat et ses services dans les Hauts-de-Seine s'engagent à :

- Déployer le Pacte pour les quartiers avec toutes les entreprises (PaQte) auprès des grandes entreprises et TPE/PME du département prêtes à s'engager sur les 4 thématiques suivantes pour les habitants des quartiers prioritaires : éducation, formation, recrutement, achat.
- Mener à bien l'expérimentation du Plan régional d'insertion pour la jeunesse des quartiers en vue de son déploiement à l'échelle départementale.
- Améliorer la coordination des acteurs locaux impliqués dans l'insertion des jeunes des quartiers au titre de différents dispositifs : parrainage, apprentissage, auto-entrepreneuriat,...

## **II. Habitat, renouvellement urbain**

La ville d'Antony s'engage à :

- Finaliser dans le cadre de l'avenant n°8 de clôture de l'ANRU, faisant suite à la démolition de la tour du 6 rue Scherrer, la reconstruction d'un bâtiment R+6 d'une trentaine de logements réservés aux primo-accédants actuellement locataires de Hauts de Bièvre Habitat
- Inscrire des actions associatives dans le cadre de la TFPB travaillant au lien social et favorisant le « vivre ensemble »
- Mettre en place une MOUS concernant la reconstruction du 6 Scherrer avec Hauts de Bièvre Habitat, HBH
- Soutenir les projets de réhabilitation de l'habitat menés par le bailleur HBH

L'Etat et ses services dans les Hauts-de-Seine s'engagent à :

- Renforcer le contrôle de la contrepartie sociale au profit des habitants des quartiers prioritaires apportée par les bailleurs sociaux assujettis à l'abattement partiel de la Taxe Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB).

## **III. Agir sur les mobilités quotidiennes**

La ville d'Antony s'engage à :

- Favoriser l'autonomie des habitants dans leurs déplacements quotidiens (ateliers mobilités)
- Développer des actions en dehors du quartier

L'Etat et ses services dans les Hauts-de-Seine s'engagent à :

- Agir sur les freins psychologiques liés à la mobilité des habitants des quartiers et notamment des jeunes en portant une attention particulière aux actions hors les murs menées par les associations des quartiers.

## **IV. Jeunesse – Education – Formation – Insertion**

La ville d'Antony s'engage à :

- Recentrer les actions vers l'individualisation des prises en charge dans le cadre du Programme de Réussite Educative
- Favoriser l'orientation du public vers les dispositifs de droit commun et penser l'action éducative en lien avec le reste du territoire communal
- Saisir l'opportunité du projet de reconstruction de l'Ecole Anatole France pour accentuer les actions visant à l'ouverture des enfants du quartier sur la ville
- Poursuivre le dispositif de scolarisation des enfants de moins de 3 ans

- Organiser sur un plus large territoire des actions coordonnées pour les jeunes en décrochage scolaire et étendre le dispositif d'accompagnement des collégiens aux lycéens de seconde
- Renforcer l'accompagnement des jeunes dans leurs projets de vie en proposant des actions à visée éducative et un accompagnement individualisé...
- Développer des activités sportives et culturelles porteuses de valeurs éducatives et citoyennes

L'Etat et ses services dans les Hauts-de-Seine s'engagent à :

- Poursuivre le développement des dispositifs « scolarisation des enfants de moins de 3 ans » en direction des familles les plus éloignées de la culture scolaire.
- Renforcer la prévention du décrochage scolaire en menant des actions au-delà des opérations de rentrées : semaine de la persévérance, création de réseaux « Formation, qualification, emploi », déploiement de la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs, mise en place d'une mission de lutte contre le décrochage scolaire.
- Poursuivre la mise en œuvre des 4 mesures phares déployées dans les Hauts-de-Seine dans le cadre de l'objectif 100% de réussite au cours préparatoire : dédoublement des classes de CP et de CE1 dans les REP et les REP+, organisation de l'apprentissage des élèves, échanges avec les familles, évaluation diagnostique de rentrée
- Déployer de nouveaux formats de stages de 3<sup>ème</sup> en partenariat avec les Centres sociaux et culturels du département.
- Redonner du sens aux Programmes de Réussite Educative : évaluation et accompagnement des porteurs dans la redéfinition des actions individualisées.

## **V. Action Sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice**

La ville d'Antony s'engage à :

- Développer les projets d'accompagnement à la fonction parentale au travers d'un espace dédié au sein du centre social et culturel
- Développer la coordination du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)
- Accompagner et orienter les personnes faisant état d'une santé fragile et d'un besoin médical identifié, lever les difficultés d'accès au soin en renforçant le partenariat avec le Centre de Santé de la Croix Rouge
- Développer les actions éco citoyennes
- Accompagner les projets favorisant le lien social (médiation sociale et culturelle)

- Valoriser le travail partenarial dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité (comité technique, diagnostic en marchant)
- Répondre au besoin social des habitants en soutenant le PIMMS d'Antony dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, favoriser son obtention du label France Services
- Consolider encore le centre social et culturel comme un outil d'ouverture sur la ville (actions hors quartier) et dans sa fonction de passerelle vers le droit commun
- Poursuivre, en tant que de besoin, le déploiement de la vidéo protection dans le quartier

L'Etat et ses services dans les Hauts-de-Seine s'engagent à :

- Développer au sein des contrats locaux de santé 3<sup>ème</sup> génération 2019-2022 (pilier Santé des contrats de villes) des actions visant à lutter contre le non recours aux droits et/ou aux soins.
- Améliorer l'offre de soins de proximité au sein des QPV, en développant et renforçant cette offre via l'accompagnement de l'Agence à la création de Maisons de santé Pluridisciplinaires.
- Consolider les moyens dédiés à la médiation sociale en renforçant la présence des adultes-relais auprès des associations impliquées dans les quartiers du territoire.

## **VI. Participation des habitants et promotion des valeurs de la République**

La ville d'Antony s'engage à :

- Soutenir le conseil citoyen dans sa dynamique et dans ses projets
- Accompagner les projets portés par les habitants (jardins partagés, actions collectives...)
- Développer des ateliers citoyens (écocitoyenneté)
- Pérenniser un groupe dédié au niveau du territoire sur la gestion de la laïcité et des problématiques de radicalisation et de cohésion sociale
- Favoriser les initiatives citoyennes qui tendent à restaurer ou à promouvoir le pacte républicain

L'Etat et ses services dans les Hauts-de-Seine s'engagent à :

- Poursuivre l'animation départementale des conseils citoyens par l'organisation de sessions de formation thématiques (santé, accès aux droits, entrepreneuriat, culture, ...).
- Organiser des sessions de formation spécifiques aux Valeurs de la République et à la Laïcité auprès des acteurs de politique de la ville du territoire : adultes-relais, conseils citoyens, associations